

**VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS
SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL**
arrêté n°19-0117 du 11 Février 2019

AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0285c

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :
Chemin des 4 MOULINS

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : NON

NATURE DES TRAVAUX :
Ouverture de chambres et tirage de câble pour la fibre optique ORANGE

Travaux exécutés par une entreprise Maître-d'œuvre/ouvrage: Société CIRCET Pour le compte d'ORANGE	Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville
---	--

PERIODE PREVUE : du 17/06/2019 au 28/06/2019.

MODE D'EXPLOITATION

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	X	Stationnement interdit au droit du chantier en cours
	K10	X	
	Feux tricolores	X	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Société CIRCET, 1802, avenue Paul JULLIEN
13 100 LE THOLONET

Personne responsable du chantier : Mr Gregory POIRIER

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 06 89 28 78 64

ENTREPRISES :

Date : 11/06/2019

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
X		

A La Seyne sur Mer,
le

11 JUIN 2019

Signature/cachet :

